



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Mél. ceas53@orange.fr
Site Internet : www.ceas53.org



Société

Très forte diminution, dans le monde et en France, des adoptions d'enfants venant d'un autre pays

En 2003, selon une étude des Nations unies, on comptait environ 40 000 adoptions internationales dans le monde et par an. Une adoption est dite « internationale » quand le pays d'accueil est différent du pays d'origine, c'est-à-dire du pays où résidait le mineur adopté.

Dix pays accueillaient 90 % des adoptés internationaux, dont les États-Unis (50 % à eux seuls), la France (au deuxième rang), l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne... À l'opposé, le Portugal et le Royaume-Uni (qui adoptent de nombreux mineurs nationaux) et le Japon (qui adopte presque exclusivement des mineurs nationaux) adoptaient très peu à l'international : à eux trois, moins de 2 % des adoptés internationaux.

Toujours en 2003, environ 70 % des adoptés internationaux sont originaires de dix pays, et principalement de la Chine, de la Russie, du Guatemala, de l'Ukraine, de la Corée du Sud... Au niveau mondial, tous pays confondus, 85 % des adoptions de mineurs sont nationales. En France, seulement 10 %.

Depuis 2003, selon un chercheur britannique, Selman Peter, si les pays d'accueil restent les mêmes, tel n'est pas le cas des pays d'origine ni, surtout, du nombre d'adoptés internationaux.

Une diminution des deux tiers dans le monde depuis 2004

Le nombre annuel d'adoptés à l'international est passé de 42 000 à 15 000 entre 2004 et 2013 dans les dix pays qui adoptent le plus, soit une forte diminution de 64 %. En France, le nombre a baissé de 67 %. Au total, le nombre d'adoptions internationales dans le monde est retombé en 2013 au niveau du tout début des années 1980.

Les deux principaux pays d'origine sont restés la Chine et la Russie, mais leur nombre de mineurs adoptés à l'international a baissé dans les deux cas des trois quarts (de 13 400 à 3 400 en Chine et de 7 700 à 1 800 en Russie).

Dans *Population & Sociétés* de février 2015, Jean-François Mignot souligne que ce n'est pas la « demande » des couples ou des individus candidats à l'adoption qui a baissé, mais bien l'« offre » de mineurs adoptables.

Parmi les explications, tout d'abord des raisons structurelles, démographiques ou économiques : la baisse de la mortalité et la hausse du niveau de vie dans les pays d'origine, d'où une réduction du nombre d'orphelins ; la diffusion de la contraception et de l'interruption volontaire de grossesse, ainsi que la moindre stigmatisation des naissances illégitimes, d'où la diminution des naissances non désirées et des enfants abandonnés ; enfin, la hausse du niveau de vie, d'où un développement, dans les pays d'origine, de politiques sociales et familiales d'aide aux mineurs orphelins ou abandonnés.

Par ailleurs, dans certains pays, des décisions de nature politique et juridique ont contribué à aggraver la pénurie de mineurs adoptés à l'international. Par exemple, depuis 2006, la Chine exige que l'adoption ait lieu au sein d'un couple hétérosexuel marié dont les membres ont le baccalauréat, travaillent, et ne souffrent pas d'obésité pathologique...

Jean-François Mignot remarque que les mineurs confiés à l'adoption internationale sont aujourd'hui plutôt des « enfants à besoins spécifiques », c'est-à-dire des enfants relativement âgés, ou en fratrie, ou handicapés physiques ou mentaux. Ainsi, en France, pour 2013, un tiers des adoptés internationaux ont plus de 5 ans, et un quart présentent une pathologie.

La France n'échappe pas à la tendance générale : le nombre des adoptions internationales a chuté de 4 136 en 2005 à 1 343 en 2013.

En conclusion, Jean-François Mignot s'interroge sur l'intérêt des enfants, en particulier de ces enfants de plus en plus âgés qui ont donc déjà une longue expérience de leur pays d'origine. L'auteur avance, par ailleurs, que cette situation est susceptible d'entraîner, dans des pays comme la France, « une augmentation des demandes de procréation médicalement assistée ainsi que de gestation pour autrui ».

Source : Jean-François Mignot, « [L'adoption internationale dans le monde : les raisons du déclin](#) », Institut national d'études démographiques (Ined), *Population & Sociétés* n° 519 de février 2015 (4 pages).

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.



Élections départementales des 22 et 29 mars Le Front national présent dans 93 % des cantons

Aux prochaines élections départementales des 22 et 29 mars, dans les 2 054 cantons, 4 108 sièges de conseillers départementaux sont à pourvoir, donc avec autant de femmes que d'hommes.

Le ministère de l'Intérieur a annoncé qu'en moyenne, dans chaque canton, il y aura un peu plus de quatre binômes femme-homme. Un seul binôme est en lice dans trois cantons français, mais il y en a onze – c'est le maximum –, dans le canton de Marseille-1.

Il y a pratiquement autant de candidatures individuelles en

2015 (18 194) qu'il n'y avait eu de candidats aux précédentes élections cantonales de 2008 et 2011 (18 881). Selon l'institut Harris Interactive, l'âge moyen des candidats passe de 53 ans en 2008-2011, à 51 % en 2015.

Le Front national, selon une déclaration de Marine Le Pen, sera présent dans 1 912 cantons, soit un taux de couverture de 93 %, alors que, selon l'institut Harris Interactive, les listes de l'UMP ou d'Union de la droite seraient présentes dans 78 % des cantons ; celles socialistes ou d'Union de la gauche, dans 77 %. Le Front national a manifestement utilisé ces élections pour « marquer le territoire »...



À vos agendas

Le mercredi 4 mars, à Mayenne Pour une sociologie du travail social

Le mercredi 4 mars 2015, à 20 h 30, salle de spectacle du Centre hospitalier du Nord-Mayenne, à Mayenne, l'Association de recherche sur les liens entre la clinique psychiatrique et les sciences humaines, Regards Cliniques, organise une conférence-débat sur le thème « Pour une sociologie du travail social », animée par Jean-Yves Dartiguenave, professeur de sociologie, directeur du Centre interdisciplinaire d'analyse des processus humains et sociaux (CIAPHS) à l'université de Rennes-2.

« Il n'est plus possible aujourd'hui d'ignorer les effets profondément destructurants de l'idéologie gestionnaire et des pratiques managériales sur l'action sociale et le travail social. Nombre de travaux ont en effet montré que la soumission des établissements aux règles d'une concurrence effrénée, le culte voué à la performance et à une communication vide de sens, la déqualification des compétences par le recours accru à une division taylorienne et bureaucratique des tâches, la fascination pour les procédures d'évaluation, les démarches qualité et enquêtes de satisfaction, participent communément à une remise en cause radicale des fondements du travail social. Pour notre part, nous avons parlé à ce propos d'un véritable déni anthropologique pour souligner combien les tendances

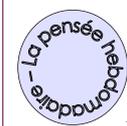
organisationnelles actuelles reposent sur une négation de la dimension humaine qu'implique tout travail social.

Aussi, nous paraît-il nécessaire et même crucial d'envisager un contrepoint à ces dérives gestionnaires et managériales qui déstructurent le travail social. Une telle perspective suppose de réélaborer un savoir qui soit en mesure d'apporter une certaine cohérence et cohésion à l'approche des situations sociales et leur traitement, en lieu et place de la juxtaposition de points de vue qui ne font précisément plus " sens ".

Cela suppose, de notre point de vue, de faire un retour vers les sciences de l'homme, c'est-à-dire vers des savoirs qui se donnent comme objet l'étude de l'homme, soit, stricto sensu, une anthropologie. »

Tarifs : 10 euros pour les non-adhérents, demi-tarif pour les étudiants et demandeurs d'emploi.

Renseignements : regardscliniques53@yahoo.fr



« Contre le terrorisme, le tout technologique est un mirage, en plus d'attenter insidieusement à nos libertés. La surveillance de masse généralisée est un poison à action lente, minant le lien social. Son potentiel de nuisance est considérable. Le climat délétère et paranoïaque qu'il contribue à instaurer alimente la peur et la suspicion. (...) Accepter de voir restreintes nos libertés au nom de leur défense est toujours une très mauvaise idée, même si c'est un grand classique »...

Franck Leroy, essayiste, « Surveiller davantage Internet ? Attention » (point de vue), Ouest-France du 15 janvier 2015.